

Communiqué

COVID-19 - Fond d'urgence de 20M\$: un premier pas, mais des inquiétudes demeurent dans le milieu communautaire du domaine de la santé et des services sociaux



Montréal, le 16 avril 2020. La Table des regroupements provinciaux d'organismes communautaires et bénévoles salue le premier pas que représente l'annonce de la ministre de la Santé et des Services sociaux, madame Danielle McCann, de dégager [20 millions de dollars pour soutenir les organismes communautaires de ce domaine](#). Ce montant permettra effectivement de commencer à soulager des groupes qui en ont bien besoin. L'annonce d'aujourd'hui est cependant assombrie par des considérations sur le contexte global dans lequel elle s'inscrit.

Si le montant semble substantiel, comparativement aux précédents efforts du gouvernement, il faut souligner que ce n'est qu'une goutte d'eau puisqu'il équivaut à un montant moyen de 6 250\$ par groupe. Un tel montant permet à peine de compenser pour la hausse des heures supplémentaires d'une petite équipe, depuis bientôt 5 semaines de pandémie.

« Depuis le début de la pandémie, des groupes se sont sentis abandonnés à leur sort tout en subissant une très forte pression pour maintenir leurs activités, alors qu'ils vivent aussi les contrecoups sur leurs ressources humaines, souligne Odile Boisclair, présidente de la Table des regroupements provinciaux d'organismes communautaires et bénévoles. Ils ont rapidement dû s'adapter pour soutenir différemment les personnes qui y recourent, mais sans pour autant avoir accès au matériel pour protéger la santé des équipes de travail comme des personnes avec qui elles interagissent. Nous voyons mal comment un fond d'urgence qui ne représente que 3% de l'enveloppe annuelle du PSOC pourrait suffire. »

Selon nos informations les fonds d'urgence seront réservés aux organismes en contact direct avec la population et qui ont dû assumer des dépenses additionnelles liées à la maladie de la COVID-19. Or, cela laisse en plan des groupes qui ont subi des pertes de financement ou qui ont dû cesser des activités faute de ressources humaines ou matérielles, ainsi que les regroupements qui soutiennent les groupes qui viennent en aide aux personnes. Autres problèmes de taille, les groupes qui recevront du soutien d'urgence devront faire une reddition de comptes distincte au plus tard le 30 juin, pour des sommes qu'ils pourraient ne recevoir qu'en mai. « Établir un délai si court dans le contexte actuel ne tient pas compte des réalités des organismes communautaires » déplore Mercédeez Roberge, coordonnatrice de la Table.

Le 20M\$ est d'autant plus insuffisant, qu'il est présenté comme étant complémentaire à des sommes qui ne sont pas encore distribuées et dont l'attribution est bien nébuleuse. Les maisons d'hébergement pour femmes victimes de violence conjugale n'ont toujours pas vu la couleur du [2,5M\\$ annoncé il y a près de 3 semaines](#), montant que les CISSS-CIUSSS devaient leur distribuer comme une aide d'urgence. Quant à l'aide de 2M\$ allouée aux Banques alimentaires, [elle n'a pas rejoint](#) tous les groupes qui interviennent en sécurité alimentaire.

Le 18 mars, le [MSSS a annoncé que les subventions en cours étaient maintenues](#), tout comme l'a fait l'ensemble des ministères ayant de tels programmes. Si ces messages ont rassuré les groupes dans l'immédiat, ils n'ont pas encore été suivis de l'annonce du maintien des promesses faites lors

du budget, ce qui suscite une inquiétude grandissante chez les organismes communautaires.
« Nous aurions souhaité que la ministre profite de son annonce d'hier pour affirmer publiquement que son gouvernement respectera sa promesse du dernier budget, soit l'ajout de 40M\$ au budget du PSOC pour 2020-2021, soulève Odile Boisclair. Nous lui demandons aussi de lever toute ambiguïté en confirmant que le budget régulier du PSOC et l'indexation annuelle des subventions sont protégés, tel qu'il est entendu dans les conventions signées par les groupes et le gouvernement.»

Ces demandes sont rendues nécessaires en raison du contenu d'une [directive du Secrétariat du Conseil du Trésor](#), du 1^{er} avril, [publiée par Radio-Canada le 12 avril](#). Bien que cette note ne fasse pas spécifiquement mention des programmes de subventions aux organismes communautaires, elle limite de diverses façons toutes les dépenses qui ne sont pas reliées à la pandémie. Les extraits suivants sont particulièrement préoccupants : « les renouvellements de programme d'aide financière qui ne sont pas reliés à la pandémie de la COVID-19, ou qui ne sont pas jugés essentiels ou incontournables ne seront pas autorisés par le Conseil du Trésor, et ce, jusqu'à l'adoption de la Loi n°2 sur les crédits, 2020-2021», ainsi que « tout nouvel octroi d'aide financière accordé, conformément à des normes de programmes déjà autorisées, est suspendu pour les dépenses qui ne sont pas reliées à la pandémie de la COVID-19 ».

« Depuis plusieurs jours nous tentons de rassurer les groupes en disant que le gouvernement n'a donné aucun signe de vouloir renier ses engagements, mais il faut plus que cela, souligne Mercédez Roberge. Les groupes doivent l'entendre de la ministre elle-même. »

Dans le contexte où il pourrait s'écouler encore plusieurs semaines, ou même plusieurs mois, avant que le budget 2020-2021 ne soit formellement adopté, les groupes doivent dès maintenant avoir l'esprit tranquille face au respect des promesses qu'il contenait. Les groupes doivent également être assurés qu'ils bénéficieront, une fois l'état d'urgence levé, d'un délai réaliste pour remplir les exigences de reddition de comptes du programme, délai que la Table estime à au moins 6 mois.

– 30 –

Source : Mercédez Roberge, 514-690-7826 info@trpocb.org

Table des regroupements provinciaux d'organismes communautaires et bénévoles

Note : Odile Boisclair est présidente de la Table et co-coordonnatrice de [l'R des centres de femmes](#).

À propos:

Fondée en 1995, la [Table des regroupements provinciaux d'organismes communautaires et bénévoles](#) est formée de [45 regroupements nationaux](#), rejoignant plus de 3 000 groupes communautaires autonomes en santé et services sociaux à travers le Québec. Elle coordonne la campagne [Communautaire autonome en santé et services sociaux – Haussez le financement \(CA\\$\\$\\$H\)](#), visant l'amélioration du Programme de soutien aux organismes communautaires. 514-690-7826 (cellulaire)